

De nos jours, le vol de contenu sur Internet est de plus en plus récurrent, il devient très compliqué de protéger le contenu qui nous appartient, il existe même certaines applications permettant d'enlever les filigranes des photos sous licence. Notre campagne de sensibilisation nommée "Hors-ligne" a pour thématique la dépendance aux réseaux sociaux et son impact sur les relations sociales. Dans le cadre d'un projet audiovisuel, nous mettons en scène un étudiant qui passe beaucoup de temps sur les réseaux sociaux et qui y devient peu à peu addicte. Cependant, nous avons eu recours à plusieurs musiques non-libres de droits qui pourraient nous poser certains problèmes juridiques. Mais comment gérer les problèmes de droits d'auteur sur les musiques d'un projet audiovisuel? Dans un premier temps, nous allons nous intéresser aux lois qui régissent les questions de droits d'auteur. Dans un second temps, nous verrons quelles sont les solutions qui s'offrent à nous pour utiliser de la musique dans le projet.

Lorsque une musique originale est créée, elle bénéficie de nombreux droits qui lui sont attribués automatiquement afin de garantir l'authenticité de la production sonore. Ces droits sont divisés en 2 catégories, les droits patrimoniaux et les droits moraux. Les droits patrimoniaux permettent à l'auteur ou ses ayant droit de percevoir une rémunération pour l'exploitation de sa musique par des tiers, l'auteur peut ainsi décider de la reproduction, de la représentation et de la suite de son œuvre. Le droit de reproduction permet à l'auteur d'autoriser la fixation matérielle d'une œuvre par tout procédé pour la communiquer au public de manière indirecte.



Néanmoins, les droits d'auteur d'une musique n'interdisent pas son utilisation pour des analyses et des courtes citations sous réserve de mentionner le nom de l'auteur et de la source. Le droit de représentation permet à l'auteur d'autoriser ou d'interdire la représentation de sa musique, c'est-à-dire, sa communication au public par tout procédé, que ce soit par le biais d'un concert ou d'une télédiffusion par exemple. Contrairement à la reproduction, la représentation ne requiert pas de fixation sur un support. Le droit de suite est un droit qui accorde aux artistes le droit de percevoir une rémunération lorsque leurs œuvres d'art originales sont revendues par des tiers. En vertu du droit de suite, l'artiste a le droit de recevoir une partie du prix de vente, même si l'œuvre a été vendue plusieurs fois après sa création initiale. Ce droit vise à reconnaître la contribution continue de l'artiste à la valeur de son œuvre et à lui permettre de bénéficier de son succès commercial. Quant aux droits moraux, ils ont pour objectif de protéger l'œuvre. Ils offrent à l'auteur le droit de revendiquer la paternité de l'œuvre et le droit de faire respecter l'intégrité de son œuvre. Ces droits moraux sont divisés en 4 catégories qui ont chacune une utilité particulière:

- Le droit de divulgation : permet à l'auteur de fixer la date et les conditions dans lesquelles l'œuvre sera révélée au public pour la première fois.
- Le droit de paternité : impose de mentionner le nom et les qualités de l'auteur à chaque publication. Ce dernier peut décider de conserver son anonymat ou d'employer un pseudonyme.



- Le droit au respect de l'œuvre : interdit toute modification, déformation ou mutilation de l'œuvre sans l'autorisation de l'auteur. Par exemple, cette autorisation est nécessaire en matière de <u>sampling</u> (cf 2ème partie).
- Le droit de retrait et de repentir : offre à l'auteur la possibilité de faire « machine arrière » et de faire cesser toute exploitation de son œuvre ou des droits qu'il a cédés, moyennant une indemnisation.

Au départ, nous avions pour projet d'utiliser des musiques libres de droits afin d'éviter toute complication juridique, mais nous nous sommes rendu compte que le choix des musiques était très limité et que si nous voulions plus de qualité, nous allions être obligés d'utiliser des musiques sous licence. Cependant, ces musiques sont très souvent protégées par des licences à respecter en cas d'usage à cause du droit de divulgation qui permet à l'auteur de fixer les règles de divulgation de son œuvre.

Par la suite, nous avons pensé à acheter les droits d'auteur pour des musiques utilisées dans notre projet audiovisuel. Cela nous permet de respecter les lois et réglementations relatives aux droits d'auteur, tout en soutenant les artistes et nous donne la possibilité d'utiliser des musiques de bonne qualité et conformes à notre projet en évitant les complications en rapport au vol de contenu ou à l'utilisation non autorisée de musiques copyright. En lisant les termes de la licence et en respectant les restrictions spécifiées, nous sommes sûrs d'avoir une utilisation respectueuse des conditions établies par les détenteurs des droits d'auteur. Malheureusement, acheter les droits des musiques à un coût et nous ne pouvions pas nous permettre de dépenser de l'argent pour ce projet.



Finalement, bien que créer notre propre bande originale aurait été une solution idéale sur le plan légal, le manque de temps et le fait qu'il y ait d'autres livrables nous ont poussés à chercher d'autres solutions. Nous avons donc décidé de nous tourner vers l'utilisation de courts extraits de musiques sous licence, en veillant à respecter les réglementations en vigueur. Cette solution nous a permis d'obtenir des musiques copyright tout en évitant les problèmes juridiques liés aux droits d'auteur.

En conclusion, la gestion des droits d'auteur dans un projet audiovisuel est un aspect crucial pour éviter les problèmes juridiques. Dans notre cas, l'utilisation de courts extraits de musiques sous licence, en respectant les réglementations en vigueur, nous a permis d'obtenir des musiques de qualité tout en évitant les problèmes juridiques. Il est donc essentiel de toujours lire les termes des licences avant d'utiliser les musiques d'autrui. Dans un monde où la technologie nous permet d'aborder différemment l'art et la culture, il est nécessaire de continuer à réfléchir aux moyens de protéger et de valoriser les créations artistiques. Dans un futur proche, l'intégration croissante de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'art nécessitera une réflexion approfondie pour définir de nouvelles normes de gestion des droits d'auteur et assurer une rémunération équitable pour les créateurs.

